

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 15

Absent(s) : 11

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 5

Votants : 21

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le 1er juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Héléne, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BARNEAUD Christophe, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

ABSENTE : Mme MATTERA Wendy

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Héléne.

N° ordre : 10

Délibération n°2022/102**OBJET : REGIE UBAYE SKI - DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2022 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 29 juin 2022 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président délégué aux finances ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du **budget annexe Régie Ubaye Ski** qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :Dépenses :

Art 6811 chap 042 + 3 131.00 € (1)
 Art 023 - 2 692.00 € (2)

TOTAL **439.00 €**

Recettes :

Art 777 chap 042 + 439.00 € (3)

TOTAL **439.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :Dépenses :

Art 13915 chap 040 + 439.00 € (3)

TOTAL **439.00 €**

Recettes :

Art 021 - 2 692.00 € (2)

Art 28121 Chap 040 + 2 038.00 € (1)

Art 28153 Chap 040 + 6 697.00 € (1)

Art 28181 Chap 040 - 3 587.00 € (1)

Art 28182 Chap 040 - 2 017.00 € (1)

TOTAL **439.00 €**

(1) Régularisation écritures amortissement de biens

(2) Virement section investissement

(3) Régularisation écritures amortissement de subventions

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



C.C.V.U.S.P.

Séance du 1^{er} juillet 2022